

Procès-verbal des décisions de l'associé unique

AWS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 500 euros

Siege social : Place de Venosc

38860 LES DEUX ALPES

R.C.S. 518 598 636

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 10 Janvier

L'an 2026

Le 10 Janvier

A 10 heures

Michael GIMENEZ

Demeurant Hameau de Bons – 38860 Mont Delans

Propriétaire de la totalité des 50 parts sociales de 10 euros chacune émises par la Société à Responsabilités Limitée AWS au capital de 500 euros,

Associé unique et seul gérant de ladite Société :

A préalablement exposé ce qui suit

En sa qualité de Gérant de la Société, Michael GIMENEZ, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30/09/2025 ; il a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice

A pris les décisions suivantes portant sur

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2025
- L'affectation des résultats dudit exercice.
- La constatation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

Première décision

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30/09/2025, tels qu'il les a établis, et se soldant **par un bénéfice de 13 433 euros**. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

- Bénéfice de l'exercice : 13 433 euros
- Auquel s'ajoute le Report à Nouveau : 27 066 euros

Formant un bénéfice distribuable de : 40 499 euros

- A titre de dividende nette aux associés : 40 499 euros
- A titre des paiements de la CSG : 7 532,81 euros
- Soit 4 049,90 euros pour chacune des parts composant le capital social. Ce dividende, éligible à l'abattement prévue par l'article 158.3, du Code général des impôts, sera mis en paiement le 30 septembre.

La collectivité des associés reconnaît en outre :

Assemblée annuelle d'approbation des comptes

L'assemblée Générale reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

Troisième décision

L'associé unique constate qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Quatrième décision

L'associé unique constate, au vu des comptes annuels qui viennent d'être approuvés, que les capitaux propres de la Société ont été reconstitués à hauteur d'un montant au moins égal à la moitié du capital social.

Clôture

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre des décisions.

Michael GIMENEZ



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102024	et clos le	30092025	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AWS		PLACE DE VENOSC	
SIRET	5 1 8 5 9 8 6 3 6 0 0 0 2 6	38860 LES DEUX ALPES	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
Certifié conforme par la gérance			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Multiservices - Maintenance	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-----------------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	15 803	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%	
					PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A			Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies			Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A			Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies
Société d'investissement immobilier cotée			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			Autres dispositifs
			Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W						
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)		Base d'imposition		Chiffre d'affaires		
				Taux d'imposition		
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)		Base d'imposition		Taux d'imposition		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
MENUISERIE ATELIER ET CHANTIER 1327 AVENUE FRANCOIS MITTERA 13180 GIGNAC LA NERTHE			
Tél:		Tél:	
		Identité du déclarant:	
		Date: Lieu BOURG D'OISANS	
		Qualité et nom du signataire:	
		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2026			
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065													
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS													
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même				a		payées par un établissement chargé du service des titres				b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e					
								f					
								g					
								h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j					
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)					
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :								
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les					
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour-sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8				
M GIMENEZ MIKAEL GERANT			50	2025	20 000								
38860 LES DEUX ALPES													
I DIVERS													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION													
REMUNERATIONS													
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)													
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)													
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À						0 %		15 %		19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice													
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice													
MVLT réalisée au cours de l'exercice													
MVLT restant à reporter													
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON'S (article 222 bis du CGI)													
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice													
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice													

Désignation de l'entreprise AWS Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise PLACE DE VENOSC 38860 LES DEUX ALPES

Número SIRET * 5 1 8 5 9 8 6 3 6 0 0 0 2 6 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le [3 0 0 9 2 0 2 5]		Exercice N-1 clos le [3 0 0 9 2 0 2 4]	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	28 304		1 786	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 145		1 145	
Total I (5)		044	048	28 304	1 145	2 931	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	22 622			
	Clients et comptes rattachés*						
	Autres * (3)	072	074	61 327		65 271	
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Valeurs mobilières de placement	080	082	2 000		2 000	
	Disponibilités	084	086	18 791		6 614	
	Total II	096	098	104 740		73 886	
Total général (I+II)		110	112	134 189	28 304	105 885	76 817
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		500		500	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		50		50	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134		27 066		7 069	
	Résultat de l'exercice	136		13 433		19 997	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		41 049		27 616	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154					
	Emprunts et dettes assimilées	156		4 538		9 093	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		12 553		13 676	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	24 046	47 745		26 431	
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		64 836		49 200	
	Total général (I + II + III)	180		105 885		76 817	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	48 417	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise AWS

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 2 5 J		Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 2 4 J		Néant	*
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires }		215	214			
	services *		217	218	159 312	147 260	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	0	251	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	159 312	147 511	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	6 923		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier 9 169)			242	91 682	111 531	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 788)		243	244	1 788	1 684	
	Rémunérations du personnel *			250	20 000	2 337	
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant 380 18 577)		380	252	18 756	7 247	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)		255	254	1 786	728	
	Dotations aux dépréciations			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }		259	262	126	0	
	Total des charges d'exploitation (II)			264	141 061	123 527	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	18 251	23 984	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294	1 502	69	
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }		347	300	946	389	
	Impôts sur les bénéfices *			(VII) 306	2 370	3 528	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	13 433	19 997	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	13 433	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	2 370		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		247	330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprise nouvelles (44 sexies) 986	Zone franche urbaine (44 octies A) 987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies) 127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies) 138			342
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A) 181	Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991				
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345	Investissements et souscriptions outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992			350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	15 803	354	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	15 803	372	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : AWS

30/09/2025

Détail des réintégrations diverses		
AMENDES		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AWS

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 039	442		444		446	5 039	5 039
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	21 020	462		464		466	21 020	21 020
	Autres immobilisations corporelles	470	2 245	472		474		476	2 245	2 245
Immobilisations financières		480	1 145	482		484		486	1 145	1 145
TOTAL		490	29 449	492		494		496	29 449	29 449

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 039	532		534		536	5 039
	Installations générales, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	19 234	552	1 786	554		556	21 020
	Autres immobilisations corporelles	560	2 245	562		564		566	2 245
TOTAL		570	26 518	572	1 786	574		576	28 304

III

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤				
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : AWS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	Déficits imputés	983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Déficits reportables	984
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	Déficits de l'exercice	860
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Montant de la TVA collectée	374	29 541
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	16 214
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692	Revenu brut social (si le montant est positif)	693

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : AWS

30/09/2025

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Désignation de l'entreprise : AWS				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2024		et clos le : 30/09/2025		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	159 312
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
TOTAL 1				106	159 312
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial				113	
Variation positive des stocks				111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	0
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	26 268
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	60 768
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	9 169
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	126
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	96 331
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	62 981
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	62 981
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	159 312	Effectifs au sens de la CVAE *	023 0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2024	160	31/12/2024
Date de cessation				186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

Cegid Quadra

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 5

N° SIRET 5 1 8 5 9 8 6 3 6 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AWS

ADRESSE (voie) PLACE DE VENOSC

CODE POSTAL 38860 VILLE LES DEUX ALPES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille GIMENEZ Prénom(s) MIKAEL

Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 060772 N° Département 92 Commune GENNEVILLIERS Pays

Adresse : N° Voie

Code postal 38860 Commune LES DEUX ALPES Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G 2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 2 5

N° SIRET

5 1 8 5 9 8 6 3 6 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AWS

ADRESSE (voie)

PLACE DE VENOSC

CODE POSTAL

38860

VILLE

LES DEUX ALPES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 AMENDES - PENALITES			945.85
28/10/2024 BP FORF P.STAT WEBER 35RENNES	35.00		
20/02/2025 BP MELJOTEL 2 ALPEER LES DEUX AL	35.00		
25/02/2025 BP MELJOTEL 2 ALPEER LES DEUX AL	35.00		
13/03/2025 BP CHEQUE	30.00		
24/03/2025 BP CHEQUE	25.00		
13/06/2025 BP 568210415002506131797609 160	35.00		
17/09/2025 BP VIR BLOCAGE	750.85		

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2025 12	30/09/2024 12	Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 786	1 786	100.00
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	5 039	5 039		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	21 020	21 020		
21830000 MATERIEL DE BUREAU	2 245	2 245		
28154000 AMORT.MATERIEL INDUSTRIEL	5 039	5 039		
28182000 AMORT MATERIEL TRANSPORT	21 020	19 234	1 786	9.29
28183000 AMORT MAT BUREAU ET INFORMATI	2 245	2 245		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 145	1 145		
27500000 DEPOT CAUTION	1 145	1 145		
TOTAL I	1 145	2 931	1 786	60.93
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	22 622		22 622	
41100000 CLIENTS	22 622		22 622	
AUTRES CREANCES	61 327	65 271	3 945	6.04
40900000 FOURNISSEUR DEBITEUR	7 000	7 000		
42100000 SALAIRE NET	1 238	1 238		
44480000 CSG CRDS / RCM	220	220		
44566200 TVA DEDUCTIBLE	4 434	1 996	2 438	122.13
44567000 CREDIT DE TVA	17		17	
45510000 C/C ASSOCIE	48 417	54 817	6 400	11.67
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 000	2 000		
50800000 AUTRES VMP	2 000	2 000		
DISPONIBILITES	18 791	6 614	12 177	184.10
51200000 CREDIT AGRICOLE	2 105	2 105		
51210000 BANQUE POPULAIRE	16 686	4 510	12 177	270.02
TOTAL II	104 740	73 886	30 855	41.76
TOTAL GENERAL	105 885	76 817	29 069	37.84

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2025 12	30/09/2024 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	500	500		
10100000 CAPITAL	500	500		
RESERVE LEGALE	50	50		
10610000 RESERVE LEGALE	50	50		
REPORT A NOUVEAU	27 066	7 069	19 997	282.90
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	27 066	7 069	19 997	282.90
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	13 433	19 997	6 565	32.83
TOTAL I	41 049	27 616	13 433	48.64
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 538	9 093	4 555	50.10
16410000 PRET 1655657	3 856	8 412	4 555	54.15
16411000 PRET 6019348	681	681		
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	12 553	13 676	1 123	8.21
40100000 FOURNISSEURS	12 553	13 676	1 123	8.21
DETTES FISCALES ET SOCIALES	47 745	26 431	21 314	80.64
43100000 URSSAF	15 000		15 000	
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	696	696		
44400000 IMPOT SOCIETE	8 003	9 590	1 587	16.55
44551000 TVA A PAYER	4 705	5 817	1 112	19.12
44573000 TVA COLLECTEE 20%	12 410	3 397	9 013	265.32
44580000 REGUL TVA	6 931	6 931		
TOTAL III	64 836	49 200	15 636	31.78
TOTAL GENERAL	105 885	76 817	29 069	37.84

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2025 12	30/09/2024 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	159 312	147 260	12 052	8.18
70630000 PRESTATIONS 20%	159 312	147 260	12 052	8.18
AUTRES PRODUITS	0	251	251	99.99
75800000 PROD DIVERS DE GESTION COURANT	0	1	1	97.06
79100000 TRANSFERT DE CHARGES		251	251	100.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	159 312	147 511	11 800	8.00
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	6 923		6 923	
60100000 MATIERE PREMIERE HT	6 923		6 923	
AUTRES CHARGES EXTERNES	91 682	111 531	19 849	17.80
60610100 ELECTRICITE		119	119	100.00
60614000 CARBURANT	6 179	5 052	1 127	22.31
60614100 CARBURANT TTC	885	1 795	909	50.67
60630000 PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	4 253	4 753	500	10.53
60630100 PETIT MATERIEL ET OUTIL TTC	4 196	4 018	178	4.43
60631000 VETEMENTS DE TRAVAIL	3 832	2 476	1 357	54.79
60640000 FOURNITURE DE BUREAU		1 161	1 161	100.00
61100000 SOUS TRAITANCE	9 551	6 667	2 885	43.27
61251000 LEASING BP AURA	9 169	8 404	765	9.10
61310000 LOCATION LINGE		7 341	7 341	100.00
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	2 400	4 800	2 400	50.00
61500000 ENTRETIEN ET REPARATION	1 094		1 094	
61501000 ENTRETIEN REPARATION TTC	1 722	1 486	236	15.86
61510000 ENTRETIEN VEHICULE	4 067	3 414	653	19.12
61560000 MAINTENANCE	226	338	112	33.05
61600000 ASSURANCES	6 311	3 842	2 468	64.24
62260000 HONORAIRES	2 600	4 470	1 870	41.83
62280000 REMUNERATION INTERMEDIAIRE	21 495	37 167	15 672	42.17
62510000 DEPLACEMENT - MISSION - RECEPT	1 975	505	1 470	290.96
62511000 DEPLACEMENT - MISSION - TTC	1 039	2 179	1 141	52.34
62520000 RESTAURANT	7 023	5 948	1 074	18.06
62600000 LA POSTE	139	61	79	129.46
62611000 TELEPHONE TTC	2 349	2 429	80	3.31
62630000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	200		200	
62750000 FRAIS DE BANQUE	978	3 105	2 128	68.51
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 788	1 684	104	6.16
63130000 FORMATION CONTINUE		17	17	100.00
63511000 CFE - CVAE	1 788	1 667	121	7.26
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	20 000	2 337	17 663	755.93
64100000 SALAIRE BRUT		2 337	2 337	100.00
64400000 GERANCE	20 000		20 000	
CHARGES SOCIALES	18 756	7 247	11 509	158.81
64510000 URSSAF		1 326	1 326	100.00
64515000 PRECOMPTE SALARIAL		477	477	100.00
64540000 RETRAITE KLESIA	64	461	397	86.17
64550000 PREVOYANCE AG2R REUNICA	115	217	102	47.00
64551000 MUTUELLE		5 720	5 720	100.00
64600000 ASSURANCES	3 021		3 021	
64600200 MUTUELLE	228		228	

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 30/09/2025 12	Exercice N-1 30/09/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
64600400 URSSAF	15 328		15 328	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 786	728	1 058	145.33
68112000 DOTATION AMORT IMMO CORPORELLE	1 786	728	1 058	145.33
AUTRES CHARGES	126	0	126	NS
65210000 ABONNEMENTS DIVERS	126		126	
65800000 CHARGES DIV GEST COURANTE	0	0	0	25.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	141 061	123 527	17 533	14.19
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	18 251	23 984	5 733	23.90
CHARGES FINANCIERES	1 502	69	1 433	NS
66110000 INTERETS D'EMPRUNTS	1 502	21	1 481	NS
66111000 INTERETS DEBITEURS		49	49	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	946	389	557	143.15
67120000 AMENDES - PENALITES	946	389	557	143.15
IMPOTS SUR LES BENEFICES	2 370	3 528	1 158	32.82
69500000 IS	2 370	3 528	1 158	32.82
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	13 433	19 997	6 565	32.83